

Ouagadougou, le 02 SEPT 2022

N° 22-00465 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel, sans formation, de recrutement d'un (01) Contrôleur d'Etat profil : Inspecteur des Impôts, spécialité Cadastre et Domaine, session 2022.

Ce sont :

CONTRÔLEURS D'ETAT PROFIL : INSPECTEURS DES IMPÔTS, SPÉCIALITÉ CADASTRE ET DOMAINE

#### ADMISSIBLES

N°	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BAYILI KILMA	232041J	B12767024	31/12/81
2	KABORE HAMADO THOMAS	58773U	B12210108	31/12/78
3	MALGOUBRI HERMAN	343241M	B11324671	31/12/83

Arrêté la présente liste à 3 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption.

En outre, ils sont informés que l'entretien oral avec le jury se déroulera, à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, le Samedi 17 septembre 2022, à partir de 08 heures.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Hamidou SAWADOGO**  
Chevalier de l'Ordre National